République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

Session Ordinaire

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 11 juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation: 7 juin 2024 Nombre de pouvoirs: 1 Nombre de conseillers en exercice: 10 Nombre de votants: 9 Nombre de conseillers présents : 8

Ouorum: 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 – M. Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 ^{ère} adjointe	P	Pouvoir de Jean-Claude Traché
3 – M. Pascal CHESNEAU	2ème adjoint	P	
4 – M. Patrick RIVIERRE	3 ^{ème} adjoint	P	
5 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	AEP	Pouvoir à Lydia Anfray
6 - Mme Sarah FANMUY-HEINTZ	Conseillère municipale	AE	
7 - Mme Ophélie RIGOULOT	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance
8 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	P	
9 - M. Michel LEGRAND	Conseiller municipal	P	
10 - Mme Isabelle DENIS	Conseillère municipale	P	

^{*}P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Ophélie RIGOULOT est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Le compte rendu du conseil municipal du 7 mai 2024 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé par M. le Maire et la secrétaire de séance.

<u>I – ORDRE DU JOUR</u>

- Choix d'un devis pour l'achat de nouveaux rideaux de la salle polyvalente
- Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

II – DÉLIBÉRATIONS

Délibération N° 24 / 2024

Choix d'un devis pour l'achat de rideaux à la salle polyvalente

Lors de la dernière réunion du conseil municipal en date du 7 mai 2024, le conseil municipal avait reporté sa décision concernant l'achat de rideaux à la salle polyvalente. Des renseignements complémentaires ont été demandés aux deux entreprises solicitées mais seulement une seule a pris la peine de nous répondre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'accepter le devis de la société « SODICLAIR » pour un montant de 4 376,42 € HT soit 5 251,71 € TTC.
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 25 / 2024

Réflexion sur l'élaboration d'un PLU

Partant du constat que les terrains en zone constructible de la carte communale sont pratiquement tous bâtis, le conseil municipal, à l'unanimité, acte le principe de l'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour le développement harmonieux de la commune, et charge le maire de contacter des bureaux d'études afin de chiffrer le projet et de lancer la procédure.

M. le Maire précise que Chartres Métopole financerait une partie de ce document d'urbanisme.

III - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- En 2024. Chartres Métropole décide d'augmenter les Fonds de Concours de 2 500 000 € à 3 500 000 €
- Un arrêté municipal va être pris afin de règlementer la vitesse à 30 kml/h, rue de Beauce, du n°1 au n°15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Liste des délibérations :

N°	Objet Control of the
24	Choix d'un devis pour l'achat de rideaux à la salle polyvalente
25	Réflexion sur l'élaboration d'un PLU

Fait et délibéré le 11 juin 2024,

Membres présents : M. Paul BINEY, Mme Lydia ANFRAY, M. Pascal CHESNEAU, M. Patrick RIVIERRE, Mme Ophélie RIGOULOT, M. Thierry LAFFÉACH, M. Michel LEGRAND, Mme Isabelle DENIS

Le Maire,	La secrétaire de séance,		
Monsieur Paul BINEY	Madame Ophélie RIGOULOT		